

pierredeplan

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS

Gagnez votre plan Easyquartz 2020 – jeu consommateurs

Article 1 : Organisation

La SAS GROUPE PIERRE DE PLAN au capital de 141 900 euros, ci-après désignée sous le nom « L'Organisatrice », dont le siège social est situé ZI du Chantre, 82100 Castelsarrasin, immatriculée sous le numéro 340 729 745 RCS MONTAUBAN, organise un jeu avec obligation d'achat du 01/07/2020 au 31/10/2020 minuit (jour inclus).

Article 2 : Participants

Ce jeu avec obligation d'achat est ouvert aux personnes majeures, à la date du début du jeu, résidant en France métropolitaine exclusivement.

Sont exclues du jeu les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus ainsi que les membres du personnel de « L'organisatrice », et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu ainsi que leur conjoint, les membres de leurs familles : ascendants et descendants directs ou autres parents vivant ou non sous leur toit.

« L'organisatrice » se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne (même nom, même adresse email, même preuve d'achat). « L'organisatrice » se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect de cette règle.

La participation au jeu implique l'entière acceptation du présent règlement.

Article 3 : Modalités de participation

Le participant doit procéder à l'achat d'une cuisine avec un plan de travail en quartz de la gamme Easyquartz entre le 1^{er} juillet et le 31 octobre 2020 chez l'un des revendeurs Pierredeplan (liste consultable en fin de règlement ou auprès de SELARL – RICARD – PEYRAUD - SEMERIA – domiciliée 13 rue Porte du Moustier - BP 200 - 82002 à Montauban. Dans cette même période, le participant doit renseigner son achat sur le site internet www.pierredeplan.com/gagnez-votre-plan-inscription-tirages-au-sort-easyquartz-2020/ qui l'inscrit au tirage au sort de sa région.

Le participant doit remplir totalement et correctement le formulaire de renseignements pour que son inscription soit validée. Le participant est informé et accepte que les informations saisies dans le formulaire d'inscription valent preuve de son identité.

Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du présent règlement rendra la participation invalide. Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté du jeu-concours par « L'organisatrice » sans que celle-ci n'ait à en justifier. Toute identification ou participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle. La même sanction s'appliquera en cas de multi-participation ou d'une même inscription sous plusieurs emails.

pierredeplan

Article 4 : Gains

Chacun des 9 vainqueurs potentiels des tirages au sort pourra gagner le remboursement de son plan de travail en quartz de la gamme Easyquartz pour une valeur maximale de 2000 euros TTC par lot, sur présentation de sa facture d'achat.

La valeur des prix est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à leur évaluation.

Tous les frais exposés postérieurement au jeu notamment pour l'entretien et l'usage de ces lots sont entièrement à la charge du gagnant.

Article 5 : Désignation des gagnants

La désignation des gagnants se fera par tirage au sort par la SELARL RICARD – PEYRAUD -SEMERIA sous 30 jours, soit entre le 1^{er} et le 30 novembre 2020. 1 tirage au sort sera réalisé par zone commerciale soit 9 gagnants potentiels répartis sur l'ensemble du territoire français métropolitain exclusivement.

La répartition des 9 zones commerciales est disponible en fin d'extrait de règlement.

Les tirages au sort sont prévus le 18 novembre 2020 dans les locaux de l'Organisatrice. « L'Organisatrice » se réserve le droit, en cas de survenance d'un événement indépendant de sa volonté, notamment lié à circonstances imprévisibles, de modifier cette date.

Chaque tirage au sort régional ne pourra se tenir qu'à partir du nombre de participants uniques inscrits sur www.pierredeplan.com/gagnez-votre-plan-inscription-tirages-au-sort-easyquartz-2020/ fixé par l'Organisatrice au nombre de 10. En deçà, le tirage au sort régional sera annulé.

Article 6 : Annonce des gagnants

L'Organisatrice publiera les prénoms des gagnants sur les pages de ses réseaux sociaux. Les gagnants seront prévenus parallèlement par email adressé par l'Organisatrice.

Article 7 : Remise des lots

Concomitamment à l'annonce par email du gagnant, l'Organisatrice prendra contact avec ce dernier afin de convenir avec lui des modalités des remises des lots. Un virement bancaire sera effectué sur le compte du gagnant dans le mois suivant l'annonce des résultats.

Les gagnants s'engagent à accepter les lots tels que proposés sans possibilité d'échange notamment contre des espèces, d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit, ni transfert du bénéfice à une tierce personne. De même, ces lots ne pourront faire l'objet de demandes de compensation.

« L'Organisatrice » se réserve le droit, en cas de survenance d'un événement indépendant de sa volonté, notamment lié à ses fournisseurs ou à des circonstances imprévisibles, de remplacer les lots annoncés, par des lots de valeur équivalente. Le gagnant sera tenu informé des éventuels changements.

Article 8 : Utilisation des données personnelles des participants

Les informations des participants sont enregistrées et utilisées par « L'Organisatrice » pour mémoriser leur participation au jeu-concours et permettre l'attribution des lots.

Les participants peuvent, pour des motifs légitimes, s'opposer à ce que ses données personnelles communiquées dans le cadre de ce jeu fassent l'objet d'un traitement à des fins commerciales et non à des fins internes pour un bon déroulement du jeu (authentification de l'achat, dédoublement). Ils disposent également d'un droit

pierredeplan

d'opposition à ce qu'elles soient utilisées à des fins de prospection commerciale, en dehors de la participation à ce jeu-concours, qu'ils peuvent faire valoir dès l'enregistrement de leur participation en s'adressant par courrier à « L'Organisatrice » dont l'adresse est mentionnée à l'article 1.

Le/les gagnant(s) autorisent « L'Organisatrice » à utiliser à titre publicitaire ou de relations publiques une partie de leurs coordonnées (prénom + initiale nom + région de France), sur quelque support que ce soit, sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de leur lot.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, tout participant a le droit d'exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées, les informations le concernant qui seraient inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées en s'adressant par courrier à « L'Organisatrice » dont l'adresse est mentionnée à l'article 1.

Article 9 : Règlement du jeu

Le règlement du jeu est déposé à la SELARL RICARD – PEYRAUD -SEMERIA titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée 13 rue Porte du Moustier - BP 200 - 82002 à Montauban.

Le règlement du jeu sera consultable également consultable sur le site internet Pierredeplan www.pierredeplan.com/gagnez-votre-plan-easyquartz-2020-reglement-du-jeu/.

Il peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande écrite auprès de « L'Organisatrice ».

« L'Organisatrice » se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le jeu à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants. Le règlement modifié par avenant(s), sera déposé, le cas échéant à la SELARL RICARD – PEYRAUD - SEMERIA titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée 13 rue Porte du Moustier - BP 200 - 82002 à Montauban.

Article 10 : Propriété industrielle et intellectuelle

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le jeu, le présent règlement compris sont strictement interdites.

Toutes les marques, logos, textes, images, vidéos et autres signes distinctifs reproduits sur le site ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle et ce pour le monde entier. Leur reproduction non autorisée constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

Toute reproduction, totale ou partielle, non autorisée de ces marques, logos et signes constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants.

Article 11 : Responsabilité

La responsabilité de « L'Organisatrice » ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit indépendant de sa volonté.

« L'Organisatrice » ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes, vols, avaries des courriers, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux. Elle ne saurait non plus être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries...) privant partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au jeu et/ou les gagnants du bénéfice de leurs gains.

pierredeplan

« L'Organisatrice » ainsi que ses prestataires et partenaires ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation des dotations par les bénéficiaires ou leurs invités dès lors que les gagnants en auront pris possession.

De même « L'Organisatrice », ainsi que ses prestataires et partenaires, ne pourront être tenus pour responsables de la perte ou du vol des dotations par les bénéficiaires dès lors que les gagnants en auront pris possession. Tout coût additionnel nécessaire à la prise en possession des dotations est à l'entière charge des gagnants sans que ceux-ci ne puissent demander une quelconque compensation à « L'Organisatrice », ni aux sociétés prestataires ou partenaires.

Article 12 : Litige & Réclamation

Le présent règlement est régi par la loi française.

« L'Organisatrice » se réserve le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'application du présent règlement, étant entendu qu'aucune contestation ne sera admise notamment sur les modalités du jeu, sur les résultats, sur les gains ou leur réception, un mois après le tirage au sort. Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de jeu de « L'Organisatrice » ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique des dites informations relatives au jeu.

Toute réclamation doit être adressée par écrit au siège social de l'Organisatrice dans le mois suivant la date du tirage au sort : « L'Organisatrice ». Passée cette date, aucune réclamation ne sera acceptée. La participation au jeu entraîne l'entière acceptation du présent règlement.

Article 13 : Convention de preuve

De convention expresse entre le participant et « L'Organisatrice », les systèmes et fichiers informatiques de « L'Organisatrice » feront seuls foi.

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de « L'Organisatrice », dans des conditions raisonnables de sécurité et de fiabilité, sont considérés comme les preuves des relations et communications intervenues entre « L'Organisatrice » et le participant.

Il est en conséquence convenu que, sauf erreur manifeste, « L'Organisatrice » pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous format ou support informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par « L'Organisatrice », notamment dans ses systèmes informatiques.

Les éléments considérés constituent ainsi des preuves et s'ils sont produits comme moyens de preuve par « L'Organisatrice » dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Les opérations de toute nature réalisées à l'aide de l'identifiant donné par le participant, à la suite de l'inscription, sont présumées de manière irréfragable, avoir été réalisées sous sa responsabilité du participant seule et entière.

Annexe 1 : 9 zones commerciales Pierredeplan

pierredeplan

Interlocuteurs commerciaux

QUEST IDF & NORMANDIE
VANESSA PAUMARD
RESPONSABLE DE SECTEUR
TÉLÉPHONE : + 33 (0) 6 15 53 00 19
V.PAUMARD@PIERREDEPLAN.COM
DÉP : 14, 27, 28, 50, 60, 61, 76, 78, 92, 95

NORD/EST + BELGIQUE & LUXEMBOURG
SEBASTIEN CALLET
RESPONSABLE DE SECTEUR
TÉLÉPHONE : + 33 (0) 6 03 80 77 13
S.GALLET@PIERREDEPLAN.COM
DÉP : 02, 08, 51, 52, 54, 55, 57, 59, 62, 67, 68, 80, 88, 109, 114

PARIS & SUD/EST IDF
PATRICE PETITJEAN
RESPONSABLE DE SECTEUR
TÉLÉPHONE : + 33 (0) 6 22 28 63 20
P.PETITJEAN@PIERREDEPLAN.COM
DÉP : 10, 45, 75, 77, 89, 91, 93, 94

ALPES-JURA & SUISSE ROMANDE
JEAN-PIERRE PAUTEX
RESPONSABLE DE SECTEUR
TÉLÉPHONE : + 33 (0) 6 09 75 42 78
JP.PAUTEX@PIERREDEPLAN.COM
DÉP : 01, 21, 25, 38, 39, 70, 71, 73, 74, 90, 221

QUEST
MATHIEU LEVEQUE
RESPONSABLE DE SECTEUR
TÉLÉPHONE : + 33 (0) 6 20 59 27 55
M.LEVEQUE@PIERREDEPLAN.COM
DÉP : 16, 17, 22, 29, 35, 37, 41, 44, 49, 53, 56, 72, 79, 85, 86

PACA, CORSE, MONACO
ALICIA GHEDI
RESPONSABLE DE SECTEUR
TÉLÉPHONE : + 33 (0) 6 76 70 27 52
A.GHEDI@PIERREDEPLAN.COM
DÉP : 04, 05, 06, 13, 20, 83, 98

SUD-OUEST
JULIETTE ZANTE
RESPONSABLE DE SECTEUR
TÉLÉPHONE : + 33 (0) 6 18 99 50 86
J.ZANTE@PIERREDEPLAN.COM
DÉP : 24, 31, 32, 33, 40, 46, 47, 64, 65, 81, 82

LANGUEDOC
MARINE DEDIEU
RESPONSABLE DE SECTEUR
TÉLÉPHONE : + 33 (0) 6 12 71 32 90
M.DEDIEU@PIERREDEPLAN.COM
DÉP : 07, 09, 11, 12, 26, 30, 34, 48, 66, 84

Annexe 2 – liste des magasins revendeurs Easyquartz 2020

Prescripteur	Ville
MOBALPA MARSEILLE	MARSEILLE 06
SOCOOC MARSEILLE 11	MARSEILLE 11
MOBALPA LES PENNES MIRABEAU(PLAN CAMPAGNE)	LES PENNES MIRABEAU
CUISINELLA LES PENNES MIRABEAU	LES PENNES MIRABEAU
CUISINELLA ARLES	ARLES
CUISINELLA AIX EN PROVENCE	AIX EN PROVENCE
MOBALPA SALON DE PROVENCE	SALON DE PROVENCE
SOCOOC CABRIES	CABRIES
MOBALPA AJACCIO	AJACCIO
MOBALPA PORTO VECCHIO	PORTO VECCHIO
MOBALPA BASTIA	BASTIA
SOCOOC LA GARDE	LA GARDE
MOBALPA SIX FOUR LES PLAGES	SIX FOURS LES PLAGES
SCHMIDT SIX FOUR LES PLAGES	SIX FOURS LES PLAGES
MOBALPA LA VALETTE DU VAR	LA VALETTE DU VAR
CUISINELLA LA VALETTE DU VAR	LA VALETTE DU VAR
MOBALPA BRIGNOLES	BRIGNOLES
CUISINELLA OLLIOULES	OLLIOULES
MOBALPA DRAGUIGNAN	DRAGUIGNAN
MOBALPA HYERES	HYERES
SOCOOC PUGET SUR ARGENS	PUGET SUR ARGENS
SOCOOC LA SEYNE SUR MER	LA SEYNE SUR MER
MOBALPA FREJUS	FREJUS
MOBALPA PERTUIS	PERTUIS
MOBALPA MANOSQUE	MANOSQUE
SOCOOC GAP	GAP
CUISINELLA CANNES LA BOCCA	CANNES LA BOCCA
SOCOOC NICE	NICE
CUISINELLA NICE	NICE
MOBALPA NICE LINGOSTIERE	NICE
SOCOOC MANDELIEU LA NAPOULE (CANNES)	MANDELIEU LA NAPOULE
MOBALPA VALLAURIS	VALLAURIS
CUISINELLA VILLENEUVE LOUBET	VILLENEUVE LOUBET
SOCOOC ANTIBES	ANTIBES
CUISINELLA ANTIBES	ANTIBES
MOBALPA ST LAURENT DU VAR	ST LAURENT DU VAR
SOCOOC AURILLAC	AURILLAC

pierredeplan

MOBALPA AURILLAC	AURILLAC
SOCOOC BRIVE	MALEMORT SUR CORREZE
SOCOOC ANDREZIEUX	ANDREZIEUX BOUTHEON
MOBALPA ANDREZIEUX	ANDREZIEUX BOUTHEON
SOCOOC NEVERS	NEVERS
MOBALPA NEVERS	NEVERS
PERENE CLERMONT FERRAND	CLERMONT FERRAND
SOCOOC CLERMONT FERRAND	AUBIERE
MOBALPA CHAMALIERES	CHAMALIERES
MOBALPA ISSOIRE	ISSOIRE
MOBALPA COURNON D'AUVERGNE	COURNON D'AUVERGNE
AYA HOME DESIGN	ST GENIS LAVAL
IXINA CHAMPAGNE AU MONT D'OR	CHAMPAGNE AU MONT D'OR
MOBALPA CHAMPAGNE AU MONT D'OR	CHAMPAGNE AU MONT D'OR
MOBALPA TALUYERS	TALUYERS
SCHMIDT VAUGNERAY	VAUGNERAY
SOCOOC GIVORS	GIVORS
SCHMIDT GIVORS	GIVORS
SOCOOC LIMONEST	LIMONEST
MOBALPA ST PRIEST	ST PRIEST
IXINA ST PRIEST	ST PRIEST
SOCOOC ST PRIEST	ST PRIEST
SOCOOC LIMOGES	LE VIGEN
MOBALPA MONTLUCON	MONTLUCON CEDEX
MOBALPA YZEURE	YZEURE
MOBALPA BEAUNE	BEAUNE
MOBALPA CHENOVE	CHENOVE
MOBALPA QUETIGNY	QUETIGNY
MOBALPA PONTARLIER	PONTARLIER
MOBALPA EXINCOURT	EXINCOURT
SOCOOC ST EGREVE	ST EGREVE
SOCOOC BOURGOIN JALLIEU	BOURGOIN JALLIEU
MOBALPA BOURGOIN JALLIEU	BOURGOIN JALLIEU CEDEX 01
SOCOOC ST MARTIN D'HERES	ST MARTIN D'HERES
MOBALPA ST MARTIN D'HERES	ST MARTIN D'HERES
MOBALPA ESTRABLIN	ESTRABLIN
DECOR HOME MACON	MACON
MOBALPA VARENNES LES MACON	VARENNES LES MACON
MOBALPA MONTCHANIN	MONTCHANIN

ZI du Chantre – 82100 Castelsarrasin – FRANCE - Tél : +33(0)5 63 95 05 32

www.pierredeplan.com - contact@pierredeplan.com

SAS au capital de 141 900 € - RCS MONTAUBAN 340 429 745 – Siret 340 429 745 00029 – TVA intracommunautaire FR 12 340 429 745

pierredeplan

MOBALPA GILLY SUR ISERE (ALBERTVILLE)	GILLY SUR ISERE
SOCOOC GILLY SUR ISERE	GILLY SUR ISERE
PERENE ST JEAN DE MAURIENNE	ST JEAN DE MAURIENNE
SOCOOC VOGLANS	VOGLANS
MOBALPA VILLE LA GRAND (ANNEMASSE)	VILLE LA GRAND
SOCOOC VILLE LA GRAND	VILLE LA GRAND
SOCOOC ANTHY SUR LEMAN	ANTHY SUR LÉMAN
MOBALPA ANTHY SUR LEMAN	ANTHY SUR LÉMAN
CUISINES CHENEVAL	VIUZ EN SALLAZ
SOCOOC EPAGNY	EPAGNY
MOBALPA SALLANCHES	SALLANCHES
MOBALPA CRAN GEVRIER (ANNECY)	CRAN GEVRIER
MOBALPA OYONNAX	OYONNAX
MOBALPA THOIRY	THOIRY
MOBALPA PERONNAS (BOURG)	PERONNAS
MOBALPA PORTET SUR GARONNE	PORTET SUR GARONNE
MOBALPA BERGERAC	BERGERAC
MOBALPA SARLAT	CARSAC AILLAC
SOCOOC PERIGUEUX	NOTRE DAME DE SANILHAC
CUISINELLA PORTET SUR GARONNE	PORTET SUR GARONNE
SCHMIDT PORTET/GARONNE	PORTET SUR GARONNE *
DIFF	AUTERIVE
MOBALPA TOULOUSE	TOULOUSE
SOCOOC TOULOUSE	TOULOUSE
SCHMIDT TOULOUSE PURPAN	TOULOUSE
CUISINES SALVY	CARAMAN
SCHMIDT ST ORENS	ST ORENS DE GAMEVILLE
CUISINELLA ST ORENS DE GAMEVILLE	ST ORENS DE GAMEVILLE
MOBALPA PAVIE	PAVIE
MOBALPA LA TESTE	LA TESTE DE BUCH
SOCOOC BORDEAUX LAC	BORDEAUX
SOCOOC BIGANOS	BIGANOS
CHABERT DUVAL GUJAN MESTRAS	GUJAN MESTRAS
SOCOOC LIBOURNE	LIBOURNE
SOCOOC BORDEAUX MERIGNAC	MERIGNAC
SOCOOC MONT DE MARSAN	ST PIERRE DU MONT *
MOBALPA CAHORS	CAHORS
SOCOOC CAHORS	LE MONTAT
MOBILIER DE FRANCE VILLENEUVE SUR LOT	VILLENEUVE SUR LOT
SOCOOC AGEN	BOE
MOBALPA AGEN	AGEN

ZI du Chantre – 82100 Castelsarrasin – FRANCE - Tél : +33(0)5 63 95 05 32

www.pierredeplan.com - contact@pierredeplan.com

SAS au capital de 141 900 € - RCS MONTAUBAN 340 429 745 – Siret 340 429 745 00029 – TVA intracommunautaire FR 12 340 429 745

pierredeplan

LDA	CALIGNAC
BINOCHÉ DESIGN	IBOS
SOCOOC ALBI	ALBI
AVIVA ALBI	LE SEQUESTRE
IXINA CASTRES	CASTRES
CUISINES REFERENCES CASTELSARRASIN	CASTELSARRASIN
CUISINE PARTNER	RUOMS
SOCOOC NARBONNE	NARBONNE
ARTHUR BONNET CREISSELS	CREISSELS
MOBALPA VALENCE	VALENCE
CUISINES CAMPILLO	PIERRELATTE
MOBALPA ALES	ALES
SOCOOC NIMES	NIMES
SCHMIDT LUNEL	LUNEL
CUISINELLA ST JEAN DE VEDAS	ST JEAN DE VEDAS
SCHMIDT PEROLS	PÉROLS
CUISINELLA PEROLS	PÉROLS
SOCOOC LATTES	LATTES
SOCOOC CABESTANY (PERPIGNAN)	CABESTANY
MOBALPA LE PONTET	LE PONTET
MOBALPA MONTFAVET	MONTFAVET
SCHMIDT MONTFAVET	MONTFAVET
SOCOOC VEDENE	VEDENE
CUISINES FABRE ROBION	ROBION
CUISINELLA SORGUES	SORGUES
SCHMIDT SORGUES	SORGUES
DLM DANS LA MAISON ST PERAY	MONTELMAR
MOBALPA COGNAC	COGNAC
ECOCUISINE ANGOULEME	CHAMPNIERS
SOCOOC ANGOULEME	SOYAUX
SOCOOC SAINTES	SAINTE
SOCOOC LA ROCHELLE	PUILBOREAU
MOBALPA DOLUS D OLERON	DOLUS D'OLERON
CUISINELLA SAINTES	ST GEORGES DES COTEAUX
SOCOOC BREST	BREST
SOCOOC RENNES CHANTEPIE	CHANTEPIE
SOCOOC TOURS (CHAMBRAY)	CHAMBRAY LES TOURS
MOBALPA VINEUIL (BLOIS)	VINEUIL
SOCOOC NANTES ORVAULT	ORVAULT
SOCOOC ANGERS	ANGERS
CUISINELLA CHOLET	CHOLET

ZI du Chantre – 82100 Castelsarrasin – FRANCE - Tél : +33(0)5 63 95 05 32

www.pierredeplan.com - contact@pierredeplan.com

SAS au capital de 141 900 € - RCS MONTAUBAN 340 429 745 – Siret 340 429 745 00029 – TVA intracommunautaire FR 12 340 429 745

pierredeplan

MOBALPA LAVAL	LAVAL
SOCOOC VANNES	VANNES
MOBALPA LE MANS	LA CHAPELLE ST AUBIN
SOCOOC NIORT	NIORT
SCHMIDT NIORT (CHAURAY)	CHAURAY
CUISINELLA BRESSUIRE	BRESSUIRE
SOCOOC LA ROCHE SUR YON	LA ROCHE SUR YON
SOCOOC CHALLANS	CHALLANS
ARTHUR BONNET TROYES	LAVAU
SOCOOC PARIS REPUBLIQUE	PARIS 11
SCHMIDT PARIS 11	PARIS 11
MOBALPA PARIS 13	PARIS 13
ARTHUR BONNET PARIS 13	PARIS 13
MOBALPA PARIS 17	PARIS 17
MOBALPA PARIS MONTMARTRE	PARIS 18
MOBALPA MEAUX	MEAUX
SOCOOC MONTEVRAIN	MONTEVRAIN *
DARTY SERVON	SERVON
MOBALPA PONTAULT	PONTAULT COMBAULT
SOCOOC CLAYE SOUILLY	CLAYE SOUILLY
CUISINELLA LISSES	LISSES
MOBALPA ONCY SUR ECOLE	ONCY
CUISINELLA STE GENEVIEVE DES BOIS	STE GENEVIEVE DES BOIS *
SOCOOC STE GENEVIEVE DES BOIS	STE GENEVIEVE DES BOIS
MOBALPA NOISY LE GRAND	NOISY LE GRAND
MOBALPA ST MAUR DES FOSSES	SAINT MAUR DES FOSSES
SCHMIDT VINCENNES	VINCENNES
SOCOOC VILLIERS SUR MARNE	VILLIERS SUR MARNE
IXINA VILLIERS SUR MARNE	VILLIERS SUR MARNE
SOCOOC ORMESSON	CHENNEVIERES SUR MARNE
MOBALPA VALENTON	VALENTON
CUISINELLA REIMS	REIMS
MOBALPA REIMS (CORMONTREUIL)	CORMONTREUIL
MY KITCHEN ST DIZIER	ST DIZIER
MY KITCHEN NANCY	VANDOEUVE LES NANCY
SOCOOC NANCY	FLEVILLE DEVANT NANCY
SOCOOC SECLIN	SECLIN
SOCOOC VALENCIENNES	LA SENTINELLE
SOCOOC LILLE ENGLOS	HAUBOURDIN
SCHMIDT CAMBRAI	CAMBRAI

ZI du Chantre – 82100 Castelsarrasin – FRANCE - Tél : +33(0)5 63 95 05 32

www.pierredeplan.com - contact@pierredeplan.com

SAS au capital de 141 900 € - RCS MONTAUBAN 340 429 745 – Siret 340 429 745 00029 – TVA intracommunautaire FR 12 340 429 745

pierredeplan

MOBALPA VALENCIENNES	PETITE FORET
AVIVA VILLENEUVE D'ASCQ	VILLENEUVE D'ASCQ
SOCOOC VILLENEUVE D'ASCQ	VILLENEUVE D'ASCQ
SOCOOC DUNKERQUE	GRANDE SYNTHÉ
MOBALPA BONDUES	BONDUES
C2A	HENIN BEAUMONT
MOBALPA LONGUENESSE	LONGUENESSE
LEO BEY	ARQUES
IXINA BRUAY LA BUISSIÉRE	BRUAY LA BUISSIÉRE
IXINA LENS (VENDIN LE VIEIL)	VENDIN LE VIEIL
SOCOOC NOYELLES GODAULT	NOYELLES GODAULT
SCHMIDT VENDENHEIM	VENDENHEIM
MOBALPA HAGUENAU (SCHWEIGHOUSE)	SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER
SOCOOC MULHOUSE	WITTENHEIM
MOBALPA EPINAL (GOLBEY)	GOLBEY
CUISINELLA LAON	LAON
MOBALPA ST QUENTIN	ST QUENTIN
SOCOOC SOISSONS	SOISSONS
MOBALPA SOISSONS	SOISSONS
MOBALPA CHATEAU THIERRY	CHATEAU THIERRY
SOCOOC CHARLEVILLE	VILLERS SEMEUSE
MOBALPA CHARLEVILLE MEZIERES	CHARLEVILLE MEZIERES
SOCOOC CAEN	MONDEVILLE
SOCOOC TOUQUES	TOUQUES
CUISINE PLUS EVREUX	GUICHAINVILLE *
ECOCUISINE EVREUX	GUICHAINVILLE *
IXINA EVREUX	GUICHAINVILLE
SOCOOC DREUX	DREUX
SOCOOC CHAMBLY	CHAMBLY
CUISINELLA ST MAXIMIN	ST MAXIMIN
SOCOOC CREIL	ST MAXIMIN
MOBALPA COMPIEGNE	JAUX
SOCOOC TOURVILLE	TOURVILLE LA RIVIERE
SOCOOC ROUEN BARENTIN	ROUMARE
SCHMIDT VERSAILLES	VERSAILLES
MOBALPA VERSAILLES	VERSAILLES
IXINA VELIZY	VELIZY VILLACOUBLAY
IXINA VERSAILLES	LE CHESNAY
CUISINELLA COIGNIERES	COIGNIERES
MOBALPA COIGNIERES	COIGNIERES
SCHMIDT MAUREPAS	MAUREPAS

ZI du Chantre – 82100 Castelsarrasin – FRANCE - Tél : +33(0)5 63 95 05 32

www.pierredeplan.com - contact@pierredeplan.com

SAS au capital de 141 900 € - RCS MONTAUBAN 340 429 745 – Siret 340 429 745 00029 – TVA intracommunautaire FR 12 340 429 745

pierredeplan

DARTY CHATOU	CHATOU
ARTHUR BONNET ORGEVAL	ORGEVAL
IXINA ORGEVAL	ORGEVAL
IXINA NANTERRE	NANTERRE
MOBALPA MONTROUGE	MONTROUGE
MOBALPA SURESNES	SURESNES
SCHMIDT NEUILLY SUR SEINE	NEUILLY SUR SEINE
MOBALPA LEVALLOIS PERRET	LEVALLOIS PERRET
CUISINELLA BOURG LA REINE	BOURG LA REINE
IXINA ASNIERES SUR SEINE	ASNIERES SUR SEINE
MOBALPA HERBLAY	HERBLAY *
SOCOOC HERBLAY	HERBLAY *
IXINA ST BRICE SOUS FORET	SAINT BRICE SOUS FORET
MOBALPA OSNY	OSNY
SOCOOC OSNY	OSNY

ZI du Chantre – 82100 Castelsarrasin – FRANCE - Tél : +33(0)5 63 95 05 32

www.pierredeplan.com - contact@pierredeplan.com

SAS au capital de 141 900 € - RCS MONTAUBAN 340 429 745 – Siret 340 429 745 00029 – TVA intracommunautaire FR 12 340 429 745